



Petit dej débat du 22/07/2016 : salariés en CDD : pourquoi demander une requalification en CDI ?

Actualité législative publié le **03/07/2016**, vu **2058 fois**, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

CHHUM AVOCATS défend des salariés, intermittents du spectacle, journalistes, cadres, cadres dirigeants.

Lors d'un petit déjeuner débats qui se déroulera le 22 juillet 2016 de 8h30 à 10h30, les avocats du Cabinet Frédéric CHHUM interviendront sur le thème :

Intermittents du spectacle, journalistes, salariés en CDD : Pourquoi, quand, comment demander une requalification en CDI

- Conditions de validité des CDD d'usage ;
- Conséquences de la requalification en CDI ;
- Quand demander une requalification en CDI ;
- Actualité jurisprudentielle 2016 sur la requalification des CDD en CDI.

Lors d'un PETIT-DÉJEUNER DÉBAT qui aura lieu LE VENDREDI 22 JUILLET 2016 DE 8H30 A 10H30

Au Cabinet Frédéric CHHUM AVOCATS – 4 rue Bayard 75008 PARIS

INSCRIPTIONS (dans la limite des places disponibles) avant le 20 juillet 2016 uniquement par email : chhum@chhum-avocats.com

CHHUM AVOCATS défend des salariés, intermittents du spectacle, journalistes, cadres, cadres dirigeants.

Le Cabinet est basé à Paris et possède un bureau secondaire à Nantes.